

CHAPITRE XXI.—FINANCES PUBLIQUES*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. STATISTIQUE COLLECTIVE DES FINANCES DE TOUS LES GOUVERNEMENTS...	1009	Sous-section 3. Recettes fiscales.....	1040
SECTION 2. LA FISCALITÉ AU CANADA.....	1013	Sous-section 4. Statistique des entreprises du gouvernement fédéral.....	1046
Sous-section 1. Impôts fédéraux.....	1014	SECTION 4. FINANCES PROVINCIALES.....	1048
Sous-section 2. Impôts provinciaux.....	1024	Sous-section 1. Recettes et dépenses des provinces.....	1048
Sous-section 3. Imposition municipale.....	1028	Sous-section 2. Dette des provinces.....	1053
Sous-section 4. Cotisations diverses.....	1029	Sous-section 3. Statistique des entreprises des gouvernements provinciaux.....	1055
SECTION 3. FINANCES FÉDÉRALES.....	1029	SECTION 5. FINANCES MUNICIPALES.....	1056
Sous-section 1. Statistique du B.F.S. sur les finances fédérales.....	1030	Sous-section 1. Evaluation et imposition municipales.....	1056
Sous-section 2. Statistique des finances fédérales d'après les <i>Comptes publics du Canada</i>	1035	Sous-section 2. Recettes, dépenses et dette municipales.....	1057

On trouvera, face à la page 1 du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

La première section de ce chapitre renferme la statistique financière collective des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Une analyse de l'incidence de la fiscalité aux trois échelons est présentée à la section 2. De plus amples renseignements sur chaque échelon paraissent aux sections 3, 4 et 5.

Un rapport sur la statistique financière des entreprises du gouvernement fédéral a été publié la première fois en octobre 1962; l'analyse de l'actif, du passif, des revenus et dépenses est donnée à la section 3, pp. 1046-1047. Un résumé du premier rapport touchant la statistique financière des entreprises des gouvernements provinciaux, publié à l'automne de 1963, se trouve à la section 4, pp. 1055-1056.

Ordinairement, la statistique générale de l'activité des gouvernements reflète jusqu'à un certain point les finances des entreprises gouvernementales. Par exemple, la portion de leurs bénéfices qui va au gouvernement dont elles relèvent est indiquée au tableau 1 (recettes provenant des entreprises publiques); les contributions des gouvernements au titre des dépenses en immobilisations et des déficits d'exploitation de leurs entreprises figurent au tableau 2 (paiements aux entreprises propres), et la dette directe des entreprises gouvernementales garantie par le gouvernement responsable est inscrite au tableau 3 (le gros de l'article «obligations garanties» représente les émissions directes des entreprises publiques).

Section 1.—Statistique collective des finances de tous les gouvernements

Recettes et dépenses.—Les tableaux 1 et 2 fournissent, relativement aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et pour 1959 et 1960, le détail des recettes collectives par source de revenu, et des dépenses nettes collectives,—ordinaires et de compte-capital,—par fonction. On a établi ces tableaux en déduisant des recettes, et aussi des dépenses, certains montants particuliers, tels que subventions d'appoint, participations d'autres gouvernements relatives à la répartition des charges, recettes des organismes d'État, recettes des institutions et intérêts, primes, escomptes et gains sur le change. Comme toutes les dépenses effectuées au moyen d'emprunts sont comprises, les montants affectés au remboursement de la dette sont exclus afin d'éviter le double emploi.

* Revu, sauf indication contraire, par la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique.